



L'élaboration de ce premier rapport fut une véritable prouesse et a requis le concours de nombreuses autorités. En raison de l'envergure du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nombre d'administrations diverses au sein d'un même niveau politique sont en outre entrées en dialogue. Cet exercice a été exécuté très rapidement. Il prévoyait également une contribution de la part de la société civile.

Pour ce faire, différentes entités fédérées et les autorités fédérales ont lancé des groupes de travail ayant pour objectif d'identifier la contribution de chaque domaine stratégique au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces groupes de travail se sont penchés tant sur la politique interne qu'externe, ce qui a nécessité des mécanismes de coordination distincts. La politique fédérale interne a été coordonnée dans le cadre de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable. Ensuite, la coordination des différentes initiatives de politique interne des autorités fédérales et des entités fédérées s'est inscrite dans le cadre de la Conférence interministérielle pour le Développement durable. Quant à la coordination politique globale, elle a été assurée grâce à une concertation *ad hoc* rassemblant autour de la table les cellules stratégiques du gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées, sous la direction de la cellule stratégique du Premier ministre. Le service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement était chargé de la rédaction finale du rapport. Une série d'indicateurs sont venus compléter le rapport par la suite, sous l'impulsion de l'Institut interfédéral de Statistique, ce qui traduit une collaboration relativement récente entre les différents services de statistique du niveau fédéral et des entités fédérées. Enfin, le rapport a également été soumis à la société civile par l'intermédiaire du Conseil fédéral pour le développement durable qui a formulé un avis avec le concours de ses conseils consultatifs partenaires régionaux.

Le message le plus important que la Belgique a véhiculé le 18 juillet dernier lors de la présentation de son rapport met en lumière d'une part, la longue tradition de notre pays en matière de développement durable et d'autre part, la méthode d'organisation et d'ancrage de cette tradition au niveau institutionnel. Ce message confère à la Belgique une position de départ favorable, même si notre pays devra continuer d'adapter et d'accélérer sa stratégie politique, son fonctionnement institutionnel et l'engagement ses citoyens. La nécessité de cohérence accrue est par ailleurs mise en avant.

Le processus de rédaction du rapport a donné lieu à un nouvel élan pour la coopération entre les autorités et les parties prenantes en matière de développement durable.

La Belgique souligne qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre tous les SDG, en les considérant comme un ensemble, engagement dont le fil conducteur repose sur des principes incontournables tels que « ne laisser personne de côté », « une approche basée sur des droits » et « l'intégration de la dimension du genre ».

Nous signalons dans ce rapport que l'ensemble des 17 objectifs ainsi que la plupart des 169 cibles sont intégrés dans la politique, les actions et les initiatives existantes en Belgique. Le rapport belge illustre ce point de vue à l'aide d'une sélection d'actions et d'efforts. Il identifie toutefois aussi les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires devront être consentis. Les parties prenantes, consultées par l'intermédiaire du Conseil fédéral pour le développement durable, indiquent que ces efforts supplémentaires concernent principalement la formation continue, la qualité de l'eau et de l'air, l'intensité énergétique et l'énergie renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre, le nombre de



personnes exposées au risque de pauvreté ainsi que la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre.

Ainsi, la Belgique met actuellement en œuvre le Programme de Développement durable à l'horizon 2030 et les SDG. La première *National Voluntary Review* belge représente avant tout un répertoire des initiatives et actions, un exercice d'inventorisation. Cet exercice constitue une première étape, une référence pour toute action future et pour l'élaboration d'un prochain rapport d'avancement. Il s'agit d'une initiative majeure dans le cadre de la responsabilité de rendre des comptes (*accountability*) à la population belge et aux parlements.

Dieter Vander Beke

Directeur a.i. de l'Institut fédéral pour le Développement durable



Retrouvez la *National Voluntary Review* dans son intégralité ainsi que l'avis des parties prenantes sur le site Internet belge de référence www.sdgs.be.



Vous pouvez également consulter l'ensemble des rapports des autres pays, outre celui de la Belgique, qui ont participé à l'exercice cette année (et l'année passée) sur les pages Internet des Nations Unies qui y sont dédiées (<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>).